

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire

N° 20-07-2025

Date de convocation : 11 juillet 2025

Membres du Conseil communautaire : 31

En exercice : 31

OBJET : Modification du plan de financement : acquisition de bacs de collecte et de racks à cartons (délibération n° 22-12-2023 du 22 décembre 2023)

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué (suite à absence de quorum lors de la réunion du onze juillet deux mil vingt-cinq) s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Patrimonio sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA.

Présents : 13 : BERNARD Gérard, CHERUBINI Ange, CHIARELLI Joseph, COSTA Paul, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI Cyril, MARCHETTI Etienne, OLMETA Claudy, POGGI Augustin, POGGIOLEI Joseph, SEGUIN Pierre, TOMI Christian, VINCENTI Antoine

Représentés : 9 : AGOSTINI Pierre par SEGUIN Pierre ; ARENA Jean-Baptiste par LUCIANI Cyril ; BENVENUTI Jean-François par POGGIOLEI Joseph ; GUARDINI Virginie par CHERUBINI Ange ; MAROSELLI Dominique par MARCHETTI Etienne ; ROVERE Anne-Sophie par OLMETA Claudy ; SEBASTIANI Edith par COSTA Paul ; SIGNANINI-PIEVE Antoine par CHIARELLI Joseph ; TOMI Marc par TOMI Christian

Absents : 9 : FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIANSILY Yves, GREGOGNA Joseph, JEANNE Jeanne, PONZEVERA Juliette, QUILICI Sylvie, SANTONI Virginie, TOMASINI Philippe

Vu la délibération n° 22-12-2023 du 22 décembre 2023 ;

Considérant la décision de l'Office de l'Environnement de la Corse de ne pas poursuivre le projet d'acquisition de bacs de collecte et de racks à cartons et la clôture administrative du dossier ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que par délibération du 22 décembre 2023, il a été décidé à l'unanimité de procéder à l'acquisition de bacs de collecte et de racks à cartons ainsi que de la mise en place d'une signalétique sur les points de regroupement.

Suite à la décision de l'Office de l'Environnement de ne pas financer le projet, il convient de modifier le plan de financement.

Les postes éligibles à un financement de la Collectivité de Corse dans le cadre de son appel à projets 2025 sont les suivants :

- Bacs verts pour la collecte du verre (660 litres - 200 unités) : 52 000 € HT ;
- Bacs jaunes pour la collecte des emballages (1 000 litres - 200 unités) : 60 000 € HT ;
- Bacs bleus pour la collecte des du papier (660 litres – 200 unités) : 56 000 € HT ;
- Bacs marrons pour la collecte des biodéchets (240 litres – 200 unités) : 20 000 € HT ;

- Guérites (racks) à carton tout métal (3 000 litres – 50 unités) : 200 000 € HT ;
- Création et mise en place d'une signalétique dans les points de regroupement : 30 000 € HT ;
- **TOTAL : 418 000 € HT.**

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Contributeur	Taux	Montant HT
Collectivité de Corse	75 %	313 500 €
Communauté de communes du Nebbiu-Conca d'Oru	25 %	104 500 €
TOTAL	100 %	418 000 €

Le Conseil Communautaire, **ouï** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement ainsi modifié et donne pouvoir au Président pour effectuer les demandes de financement nécessaires ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2025.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 1

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président
Claudy OLMETA



Pour copie conforme